

**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

BANQUE CIC NORD OUEST CIC BEAUVAIS JACOBINS, 5 RUE DES JACOBINS 60000 BEAUVAIS  
déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

M Guillaume GROMAS , représentant de la société 2G EXPERTISES S.A.S., Société par Actions Simplifiée  
actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 22 GRANDE RUE 60000 ST MARTIN LE  
NOEUD, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital  
social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a  
été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
GROMAS GUILLAUME	100	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera  
bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des  
Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six  
mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 14 avril 2026

Le déposant  
("lu et approuvé" + signature)

JST14

" lu et approuvé "

